

ISSN 18118-6998



Bibliothèque Nationale du Congo

LES CAHIERS DE L'IGRAC

____**Numéro 16, Vol. 1, juin 2019**____



**Publication annuelle de l'Interdisciplinaire Groupe de
Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**

Les opinions exprimées dans les différents articles sont celles de leurs auteurs et nullement des *Cahiers de l'IGRAC*.

LES CAHIERS DE L'IGRAC

____Numéro 16, Vol. 1, juin 2019____



**Publication annuelle de l'Interdisciplinaire Groupe de
Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**

**PUBLICATION ANNUELLE DE L'INTERDISCIPLINAIRE GROUPE DE
RECHERCHE SUR L'AFRIQUE CONTEMPORAINE (IGRAC)**

Directeur de publication
Joachim Emmanuel GOMA-THETHET

Rédacteur en chef
Patrice MOUNDZA

Comité de rédaction

Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Patrice Moundza, Jean-Félix Yekoka,
Joseph Zidi, Marcel Ipari, Etanislav Ngodi, Laurent Gakama, Dieudonné
Moukouamou Mouendou.

Comité scientifique

Florence Bernault, Professeur (Université Paris VII), André Patient Bokiba,
Professeur (Université Marien Ngouabi), Odile Goerg, Professeur (Université
Paris VII), Bruno Lapika Dimonfu, Professeur ordinaire
(UNIKIN /CERDAS), Kasongo Lumumba-Tukumbi, Professeur (Cornell
University), Bonaventure Maurice Mengho, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Abraham Constant Ndinga Mbo, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Dominique Ngoïe-Ngalla, Professeur (Université Marien
Ngouabi), Scholastique Dianzinga, Professeur (Université Marien Ngouabi),
Charles Zacharie Bowao Professeur (Université Marien Ngouabi), Virginie
Waniaka Bonguen Oyongmen, Maître de conférences (Université de Yaoundé
I), Emmanuel Banywesize Mukambilwa, Professeur ordinaire (Université de
Lubumbashi), Bamba Mamadou, Maître de conférences (Université Alasane
Ouattara, Bouaké), Hugues Mouckaga, Professeur (Université Omar Bongo
de Libreville), Jean François Owaye, Professeur (Université Omar Bongo de
Libreville), Marcel Nguimbi, Professeur (Université Marien Ngouabi),
Auguste Nsonssissa, Maître de conférences (Université Marien Ngouabi).

Adresse

Interdisciplinaire Groupe de Recherche sur l'Afrique Contemporaine
IGRAC

B P : 2 642

FLASH/UMNG, Brazzaville (République du Congo)

E-mail : igrac.congo2018@gmail.com

Tél. : + 242 05 526 70 40 / 05 532 30 91 / 05 551 89 42

S O M M A I R E

Volume 1

Éditorial	11
Articles	
<i>Histoire, Sciences politiques, Relations internationales et diplomatie</i>	
Izis Arméline NGANTSIO, L'alimentation traditionnelle des Ngangwel, peuple téké de la République du Congo de 1960 à 1990	15
Brunel B. M. MAKAYA et J. E. GOMA-THETHET, Trajectoire biographique d'un leader politique congolais : Jean Félix-Tchicaya (1903-1961)	35
Serge Rufin KAYA BILALA, La civilisation matérielle de la communauté beembe du Congo des origines à nos jours	53
Lucien NIANGUI GOMA, Le rôle des prêtres catholiques dans le développement des relations politiques et économiques entre le Portugal et le royaume Kongo (XV^e-XVII^e siècles)	83
Aristide F. MASSOUÉMA et J. E. GOMA-THETHET, Impact de l'éducation chrétienne sur les rites et croyances des Lumbu du Congo (1913-1965)	97
Roland Christian MBINDA-NZAOU, Analyse des rapports politiques du royaume du Lwangu avec le Diangala (XVII^e-XIX^e siècles)	115
Jean Félix YEKOKA, Le statut de la femme kongo saisi à travers le contrat juridique de mariage (XVII^e-XIX^e siècles)	143
N'guessan Bernard KOUAMÉ, Le processus d'industrialisation de Bouaké et ses conséquences de 1921 à 1980	165
Clotaire MESSI ME NANG, Les dynamiques historiques de la musique rap au Gabon (1990-2016)	187

Henri YENZAPA, Abraham Constant NDINGA MBO et Joachim E. GOMA-THETHET, **Les turbulences démographiques en Oubangui-Chari : cas du Bas-Mbomou de 1891 à 1960** 219

Vigny Felande MALÉLA MIANTAMA et Joachim E. GOMA-THETHET, **L'application de la Loi n° 5-2011 « portant promotion et protection des peuples autochtones du Congo » chez les Bongo de Sibiti de 2011-2014** 245

Brahima OUATTARA, **Les festivités du 14 juillet et leurs implications dans la société coloniale et postcoloniale ivoirienne : cas de Bouaké 1914-1964** 267

Didié KOUAKOU KOUADIO, **Les Français et la structure du pouvoir politique Ngban de 1893 à 1950** 289

Esther O. KOUALOU et S. DIANZINGA, **Partir aux colonies : cas du voyage de la France au Congo de 1880 à 1939** 315

Marcel IPARI, **Sur les pas du Père Émile Zimmermann : histoire de l'implantation des premières missions catholiques dans le sud-ouest du Congo de 1897 à 1930** 337

Apollinaire SÉLÉZILO, **Enjeux de l'ethnolinguistique synchronique et de l'ethnicité en République centrafricaine** 357

Mohamed ABDOU, **L'État africain face au développement paradoxal : le paradigme de la « double contingence » comme nouvelle voie de recherche** 389

N'dri Laurent KOUAKOU, **La diplomatie sud-coréenne à l'ère de la ruée vers l'Afrique (1961-2016)** 409

Fabrice NFOULÉ MBA, **Le processus de transposition et de différenciation des normes administratives coloniales en Afrique noire francophone (1959-1977)** 435

Joseph ITOUA, **La dimension spirituelle du pouvoir dans le royaume Kongo** 461

Analyse des rapports politiques du royaume du Lwangu avec le Diangala (XVII^e-XIX^e S.)

Roland Christian MBINDA NZAOU*

Résumé

L'analyse critique de la tradition *vili* avec celle du *Diangala* associée à un examen assidu et profond des textes des XVII^e et XIX^e siècles ne montrent pas que le *Diangala*, pays *kuni* (vallée du Niari République du Congo) était sous la souveraineté du roi de *Lwangu*. La thèse de l'étendue de ce royaume dans la vallée du Niari qui fit fortune ne s'appuyait généralement que sur des prétentions faciles de l'idéologie *vili*, ceci malgré l'absence des preuves démontrant cette hypothétique souveraineté. Le *Diangala* fut gouverné par ses *fumu-tsi*, chefs propriétaires de terre relevant de l'aristocratie *kuni* appelée *kifumu bakuni*. A la décadence et à la fin du royaume de Kongo (XVI^e-XVIII^e siècle), il n'y eut pas une structure royale (notamment le *Lwangu*) à laquelle fut intégré le *Diangala*. Le substrat historique du pays *kuni* repose sur le *Diangala* et le *Ntotila*.

Mots clés

Diangala, Royaume du Lwangu, Fumu-tsi, Tradition orale, Ntotila, Vallée du Niari, Kifumu.

Abstract

The research on *vili* tradition comments together with *Diangala* and the deep research on texts from XVII and XIX centuries does not show that the *Diangala*, *kuni*'s country, was under the sovereignty of *Lwangu* kingdom. The thesis of the expanse of this kingdom in the Niari Valley which prevailed was backed only on simple assumptions of the *vili* thoughts despite the absence of evidences supporting this hypothesis. There is also no evidence on traditions related to the *Lwangu* kingdom in the history of *Kuni* from the Niari Valley. The *Diangala* was ruled by his "fumu-tsi", chiefs owners of the land from the *Kuni* aristocracy called "*Bakuni*". At the end of *Ntotila*, there was no structure to which we could insert the *Diangala* (regarding *Lwangu*). The historical substratum of *Kuni* land is based on *Diangala* and *Ntotila*.

* Laboratoire d'anthropologie et d'histoire, université Marien Ngouabi, Brazzaville
E-mail : nzaouchristian@gmail.com

Keywords

Diangala, Lwangu kingdom, Fumu tsi, Oral tradition, Niari valley, Ntotila, Kifumu.

Introduction

Le royaume du *Lwangu* est souvent présenté comme un État fondé au XIII^e siècle qui aurait, d'après les travaux de bon nombre d'auteurs, atteint son apogée aux XVI^e-XVIII^e siècles. D'après ces auteurs, le roi du *Lwangu* dopé de sa puissance avait colonisé la vallée du Niari et fondé sa province du *Mankuni*. Ils appuient leurs affirmations sur Dapper (1668) et Proyard (1776) pour étendre les limites du *Lwangu* jusque dans la vallée du Niari. Or, ces deux auteurs mal au courant européens sont mal au courant de la réalité historique à cet effet. En s'appuyant sur les textes de ces deux auteurs, ils pensent y trouver des recoupements plausibles avec la tradition *vili* pour asseoir leur conclusion¹. En effet, cette tradition représente le royaume du *Lwangu* selon l'idéologie symbolique de la main tenant sept étoiles. Cet insigne a été interprété comme l'étendue de cet Etat sur sept provinces au nombre desquelles l'on trouve la vallée du Niari présentée sous l'appellation du *Mankuni*. Cependant, une seconde lecture profonde des textes du XVII^e siècle, ajouté à une analyse minutieuse des traditions de tous les peuples concernés, doivent conduire le chercheur à revoir cette présentation du royaume du *Lwangu* étendu dans le *Diangala*².

¹ Au nombre d'entre eux, citons A. Merlet, 1991, *Autour du Loango (XIV^e-XIX^e s.)*. Histoire des peuples du sud-ouest du Gabon au temps du royaume de Loango et du Congo français, Paris-Libreville, CCF, Saint-Exupéry-Sépia ; A. B. Ibombo, 2012, *L'œuvre missionnaire de Mgr Prosper Augouard au Congo-Brazzaville (1881-1921)*, Paris, L'Harmattan; J. Itoua, 2018, *Les anciennes monarchies congolaises*, Publibook, Paris; A. Ndinga-Mbo, 2004, *Onomastique et histoire au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan; D. Ngoïe-Ngalla, 1982, « Les rapports politiques du royaume de Loango et de la vallée du Niari d'après les textes et la tradition orale », *Cahiers Congolais d'Anthropologie et d'Histoire*, n°7, p. 25-31 ; M. Ipari, 2017, « Esquisse de l'histoire du peuplement de l'actuel département de la Lékoumou », *Introduction à l'histoire et aux civilisations des peuples de Lékoumou (Congo)*, Paris, L'Harmattan, p. 19-31.

² Nos premiers travaux allaient dans le sens de voir le royaume du *Lwangu* étendu à *Diangala*, pays des *Kuni*. Nous affirmions que le pays *kuni* était une composante de ce royaume en qualité de septième province : *Mankuni*

L'objectif visé par cette étude est de montrer que la grandeur du royaume du Lwangu, étendue dans le Diangala, véhiculée jusqu'à ce jour, est une grandeur étonnamment imaginaire. Pourquoi la tradition du royaume du *Lwangu* ne trouve pas de correspondance avec le *Diangala* ? Pourquoi, sortie du cercle *vili*, la tradition de la main tenant sept étoiles devient-elle hypothétique dans la vallée du Niari ? L'étude se repose sur l'hypothèse suivante : il manque des preuves de l'appartenance du Diangala au royaume du Lwangu, et les traditions des Kongo de la vallée du Niari ne mentionne pas de faits d'autorité, dans leurs pays, venue de la côte du Lwangu. La littérature portant sur le royaume du Lwangu avait abordé cette question des rapports politiques du Lwangu avec la vallée du Niari : D. Ngoïe-Ngalla (1981) ; J. Mouyabi (1998) ; J.-J. Goma (1979) ; F. Hagenbucher-Sacripanti (1973) ; P. Vennetier (1968) ; M. Soret (1978) ; A. Merlet (1991) ; A. Ndinga-Mbo (2003 ; 2004). Par rapport à la question qui occupe ce travail, seuls les travaux de Vennetier, de Soret et de J.-J. Goma, avancent que l'étendue du royaume du Lwangu dans le Diangala n'est pas prouvée et que les *Vili* n'avaient pas colonisé par leur royaume la vallée du Niari.

La méthodologie choisie pour ce travail consiste en des analyses et recoupements des sources écrites et des données de l'anthropologie culturelle. Dans la perspective de montrer que le royaume du *Lwangu* ne s'étendait pas dans le *Diangala*, ce travail se structure en deux points essentiels : le premier fait une lecture critique de la thèse qui fait du *Diangala* un territoire du royaume du *Lwangu*, en montrant qu'il ne faut pas rattacher au royaume du Lwangu, le Diangala des Kuni, faute de preuves irréfutables. Le second point traite de ce qu'il faut penser de la main qui tient sept

(R. Mbinda-Nzaou, 2014, «Les Woyo : fondateurs du royaume de Lwangu », *Cahiers Congolais d'Anthropologie et d'Histoire*, n°16, p. 95-116). On s'était beaucoup plus basé sur l'idéologie *vili* laquelle idéologie a été prise comme un paradigme lorsqu'on aborde la question du royaume du *Lwangu*. La présente lecture, plus profonde, est une révision de nos premières conclusions à ce sujet. En considérant, entre autres l'absence du *Mankuni* et de la tradition de ce royaume dans la tradition *kuni* et même à plusieurs égards dans les textes anciens (XVIIe-XVIIIe siècles).

étoiles. Sur ce point, bien des indices laissent penser que cette main ne soit pas antérieure au XIX^e siècle.

1. Lecture critique de l'extension du royaume du *Lwangu* jusque dans le *Diangala*

1.1. Critique des textes

Voici les limites dans lesquelles l'on localise le royaume du *Lwangu* : de la lagune *Inguela* (côte gabonaise) au nord jusqu'à la rivière *Lwangu* au Cabinda au sud. À l'intérieur, à la vallée du Niari jusqu'à Mindouli à l'est.

Cet espace serait structuré, d'après la tradition *vili*, en sept provinces où le *malwangu*, roi du *Lwangu*, exercerait sa souveraineté. Cette subdivision administrative du territoire aurait suscité le symbolisme de la « maintenant sept étoiles » dans la tradition *vili*. Pierre Vennetier rapporte à cet effet :

Les traditions *vili* affirment que le royaume comptait sept provinces comme le rappelle l'écusson du *Loango* : au-dessus d'un boa déroulé, symbole de la grande force calme, figure une main ouverte, paume en avant, dont les doigts joints sont surmontés par sept étoiles disposées en arc de cercle, et de la devise « *likanda likoko lisimba mbote samboali* » (P. Vennetier, 1968, p. 70-71).

Les sept provinces dans lesquelles le roi du *Lwangu* exerçait sa souveraineté étaient, d'après cette tradition : *Mampali*, *Matchilunga*, *Malwandjili*, *Mankokango*, *Mayombe*, *Mankuni* et *Mangakanu*. Contrairement à cette interprétation du royaume à sept étoiles, Dapper (1686, p. 320) lui parle de quatre principales provinces : « Il (royaume du *Lwangu*) comprend diverses contrées, dont les principales sont Lovangiri, Lovangomongo, Cylongo et Piri ».

Lovangiri c'est le Malwandjili ; Cylongo c'est le Matchilunga ; Piri c'est Mampili. Lovangomongo qu'on peut rendre, en corrigeant, par *Lwangu mongo* ne trouve pas de correspondance avec la constellation à sept étoiles. Manifestement on observe une divergence entre ce que dit la tradition *vili* et ce que rapporte Dapper

au sujet des provinces du royaume du *Lwangu*. Cette divergence est-elle sans incidence pour la question des rapports de la vallée du Niari avec le royaume du *Lwangu* ? Dans Dapper il manque aussi le *Mankuni*, le Mayombe, le *Mankokango* et *Mangakanu*.

On pourrait avancer que cette différence tient en ce que Dapper ne mentionne que les principales provinces ; et les « secondaires » il les désigne passablement par « diverses contrées ». Mais il ne faut pas oublier que la paume aux sept étoiles est dans la même logique. Pour Dapper tout comme pour cette pléiade, il s'agit bien des principales provinces. Il faut aussi prendre en compte que ce sont les notables *vili impliqués dans ce commerce* qui informèrent les commerçants hollandais installés sur la côte du *Lwangu* à propos de ces quatre provinces.

Il est donc étonnant que le *Mankuni* que l'on assimile à la vallée du Niari manque dans Dapper. A propos de ce silence, voici ce qu'écrit D. Ngoïe-Ngalla :

Dapper qui nous a laissé une description géographique du *Loango* intelligente, correcte, et qui s'arrête longuement sur ses circonscriptions territoriales et ses limites, ne mentionne pas le *Mankugni* ; il ne parle (et son texte est traversé par un réel souci du détail) que des provinces de Piri, (Mampiri), Chilongo, (Matchilunga) Loangomongo, Cylongatiamocango, (Mango-Kango) Mayumba ; qu'il ne parle pas du *Mankugni* pourrait bien vouloir dire que, de vrai, cette province n'est alors pas créée (D. Ngoïe Ngalla, 1982, p. 28).

Si la relation de Dapper a de telles qualités concernant sa description du royaume du *Lwangu* : intelligente, correcte et soucieuse du détail, la seule explication crédible qu'on puisse donner à l'absence de « *Mankuni* » dans ses « provinces » du *Lwangu*, est que la vallée du Niari, qui est loin d'être un simple détail, n'était pas une province du royaume du *Lwangu*. Car qu'il ait été dans les vues générales ou qu'il ait été dans les détails, Dapper ne pouvait passer outre le *Mankuni* s'il appartenait réellement à cette couronne. Si pour principales provinces on comprend par grandeur territoriale et la densité démographique, aucune des provinces de

Dapper ne dépasserait la vallée du Niari. Aucune contrée sur la côte du *Lwangu* ne pouvait tenir la comparaison avec cette vallée.

En réalité, si cette vallée dont on dit s'appeler *Mankuni* faisait partie des provinces du *Lwangu*, il occuperait de loin la première place et les informateurs de Dapper présents sur la côte devraient le savoir. Il n'en ait rien de tout cela.

1.2. Divergences entre les textes et la tradition vili sur l'existence de *Mankuni*

L'absence de *Mankuni* dans Dapper a fait dire à D. Ngoïe-Ngalla : « qu'il ne parle pas du Mankugni pourrait bien vouloir dire que, de vrai, cette province n'est alors pas créée ». Si à la deuxième moitié du XVII^e siècle (Dapper est publié en 1668) le *Mankuni* n'est pas une province du *Lwangu*, alors même que de nombreux auteurs pensent que c'est à cette date que le *Lwangu* connut ses plus beaux jours de puissance³, alors il faut y voir une preuve supplémentaire pour remettre en cause la prétendue étendue du royaume du *Lwangu* dans la vallée du Niari. À ce niveau de l'analyse, rien ne permet d'affirmer qu'il y ait un éclairage mutuel entre la paume aux étoiles et Dapper au sujet de l'étendue du royaume du *Lwangu* dans la vallée du Niari comme le soutient la tradition *vili* ou interprétée comme telle. Ces deux sources ne se recoupent pas, bien au contraire, elles se découpent.

Par conséquent, l'absence de *Mankuni* dans Dapper doit remettre au centre des recherches et analyses historiques le problème que voici: « La tradition orale *vili* et la tradition orale des Kongo du Niari (vallée du Niari) ne s'accordent pas sur l'occupation du Niari par le Loango qui en aurait fait une province (la province Mankugni) » (D. Ngoïe-Ngalla, 1982, p. 25).

On avait pensé, pour donner raison à la tradition *vili*, résoudre ce

³ A. Merlet, 1991, *Autour du Loango (XIV^e-XIX^e siècles). Histoire des peuples du sud-ouest du Gabon au temps du royaume de Loango et du Congo français*, Libreville ; J. Vansina, 1976, « Le royaume du Kongo et ses voisins », *Histoire générale de l'Afrique*, tom. V, p. 616-617 ; D. Ngoïe-Ngalla, 2006, « Les fondements socio- historiques », *La Saison des Pluies*, n° 4, p. 101-114 ; J.-M. Wagret, 1963, *Histoire et sociologie politique de la République du Congo*, Librairie générale de droit et de jurisprudence ; *Le Petit Larousse illustré*, 2011, p. 1473.

problème en analysant le *Lwangu-mongo* de Dapper. Ce qui demande qu'on y revienne. Voici comment il a été présenté :

Le Loango-Mongo jouxte, dans sa partie sud le Ndingi et le Kakongo, le Cylongatiamocango arrêté à la boucle du Niari, dans sa partie nord, correspond, de la sorte, à notre actuel Niari inférieur, le cœur, précisément, avec la basse Loango-Mongo, du pays des Kunyi, on peut légitimement penser que le Mankugni existe, alors, mais intégré à la grande province de Loango-Mongo, et qu'il ne prend juridiquement cette dénomination que longtemps après (XVIII^e S.) ; lorsque, profitant de l'affaiblissement du royaume de Loango, ces grandes provinces que Dapper nous dit rattachées au Loango bien malgré elles, retrouvent leur autonomie, entraînées dans ce mouvement de délabrement général où les accule la traite négrière, se désintègrent à leur tour, etc. C'est vraisemblablement à cette période de désarticulation que se forme le Mankugni (D. Ngoïe-Ngalla, 1982, p. 28).

Cette analyse est séduisante mais ne résout pas le problème. La localisation de *Lwangu- Mongo* ici n'est pas possible. Rien n'indique que la contrée de Makabana (boucle du Niari) ait été désignée par «Cylongatiamocango ». Des indices de la tradition et de la linguistique en auraient donné les preuves. Rien dans la carte de J. B. D'Anville (1731 et 1732) ne permet d'établir la correspondance de Diangala au *Lwangu-Mongo*.

Peut-on légitimement penser que le *Mankuni* au temps de Dapper était incorporé dans le *Lwangu-Mongo* ? Si tel était le cas, entre le pays intégré (Mankuni) et le pays intégrant (Lwangu-Mongo) par le nom de quel pays désignerait-on l'ensemble ainsi formé : par le nom du pays intégré ou par le nom du pays intégrant?

À suivre le texte cité, l'ensemble « provincial » formé par le *Lwangu-Mongo* et le *Mankuni* était désigné par le nom du pays intégrant : *Lwangu-Mongo*⁴. Si le *Lwangu-Mongo* a bien existé et

⁴ La réalité qu'un pays integrateur donne son nom à l'ensemble des pays intégrés était courante dans le Bassin du Congo : le *Nsundi* a bien intégré des pays : *yombe*, *Sundi*, *Kuni*, *Dondo*, *Kamba*, *Manyanga*... sous le nom juridique province de *Nsundi*.

qu'il a été connu par les informateurs de Dapper, il devrait être une « province » vraiment vaste. En plus, juridiquement et politiquement, c'est par ce nom que la tradition *vili* devrait nommer l'une de ses sept étoiles. La tradition *vili* ne présente pas le *Lwangu-Mongo* de cette façon. Il n'existe pas de *Lwangu-mongo* dans les sept étoiles de cette tradition. Cette embrouille pose évidemment la question de savoir entre Dapper et les sept étoiles où demeure la vérité historique.

Dapper parle de *Matchilunga*, actuelle région de Madingou-Kayes sur la côte congolaise, comme de la plus grande des provinces : « Chilongo est la plus grande de toutes les provinces, elle est très peuplée et montueuse en quelques endroits mais en d'autres elle s'étend en de grandes plaines » (O. Dapper, 1686, p. 320). Pour le *Lwangu-Mongo* il précise :

Le pays de Lovangomongo est grand et montueux, il est plein de palmiers et c'est là où l'on trouve la plus grande quantité d'huile de palme. Les habitants sont marchands et s'appliquent à faire des toiles et des draps. Depuis que les rois de Lovango se sont rendus puissants par les armes et qu'ils ont subjugué leurs voisins ils ont fait leur demeure ordinaire dans cette province et c'est présentement le lieu de naissance des rois (O. Dapper, 1686, p. 320).

Lwangu-Mongo, lieu de naissance et de résidence des rois du *Lwangu* est une contrée côtière qu'on ne peut pas lier à la vallée du Niari. La tradition *vili* situe la terre de naissance des rois dans le *Matchilunga*, plus précisément dans la localité de *Tchizondi*. Les travaux de F. Hagenbucher-Sacripanti (1973, p. 70) et de M. Soret (1978, p. 78) estiment, d'après ces indications, que le pays désigné sous le nom de *Lwangu-Mongo* n'est autre que le *Mampili*. Théophile Obenga écrit à propos : « Or d'après Dapper lui-même, la province dans laquelle était située Bwali s'appelait non pas « Lovangiri » mais Lovangomongo ou Luangomongo, « pays grand et montueux, autre nom de la province de Mampili » (Th. Obenga, 2010, p. 416-417). Autant de faisceaux d'indices qui font renoncer à forcer la correspondance de *Lwangu-Mongo* avec la vallée du Niari dans le seul but d'accréditer la main étoilée.

Et puis, on ne dispose d'aucune preuve montrant qu'une contrée de la côte avait un jour intégré sous son administration le pays des *Kuni*,

le *Diangala*. D'ailleurs entre la côte du *Lwangu* et le *Diangala* des *Kuni*, se trouve le pays du Mayombe. Or même ce Mayombe contigu à la côte du *Lwangu* n'admet pas son appartenance à la paume aux étoiles (P. Vennetier, 1968, p. 70-71 ; F. Hagenbucher-Sacripanti, 1973, p. 21).

Penser que (pour tenter de justifier l'hypothétique province du *Mankuni*) le *Mankuni* ne prend juridiquement cette dénomination qu'après le XVIII^e siècle, au lendemain de l'affaiblissement du royaume du *Lwangu* est difficile à démontrer. Cet argument est semblable à celui qui consistait à voir et à proclamer, partout et vite dans l'aire culturelle *kongo*, de nombreuses « indépendances et autonomies » pendant que s'affaiblissait le pouvoir de *Mbanza-Kongo* (J. Franque, 1940, p. 58-70 ; Batsikama, 1971, p. 107-144). Pourtant, pour parler de l'indépendance ou de l'autonomie de la vallée du Niari, cette dernière devrait d'abord être une colonie ou une province du *Lwangu*. Rien n'indique qu'elle l'était. Car on est certain que les *Vili* n'ont colonisé ni le *Nyadi-Sundi* (l'ancienne dénomination du fleuve Niari), ni le *Pumbu* (l'actuelle région du Pool).

Si à cette date du XVIII^e siècle le *Mankuni* était devenu « puissance politique autonome du *Lwangu* », on ne comprendrait pas pourquoi J.B. D'Anville l'aurait ignoré puisque sur sa carte il répète presque Dapper. Sur cette carte, il ne fait pas mention de *Mankuni*. Proyard qui revient à son tour sur l'histoire du *Lwangu* à la fin de ce même siècle n'en dit mot. En plus, l'argument de « l'autonomie de *Mankuni* » mis en relation avec la paume étoilée écarte l'idée du royaume du *Lwangu* étendu dans la vallée du Niari. Les sept étoiles d'après la tradition *vili* évoquent la puissance de ce royaume. Or si le *Mankuni* apparaît à la décadence du *Lwangu*, cela signifie que cette tradition a été manipulée et arrangée. Elle donne ainsi raison aux traditions des *Kuni* et celles de ses cousins *kongo* (*Beembe*, *Kamba*, *Sundi*, *Dondo*) de la vallée du Niari.

1.3. L'analyse du *Ndingi*

Peut-on alors insister sur le *Ndingi* pour montrer que le royaume du *Lwangu* étendait sa souveraineté dans la vallée du Niari ? Dapper

écrit:

Autour du royaume de Loango sont diverses terres dont les unes dépendent de cette couronne, et les autres appartiennent à d'autres souverains. Entre les premiers sont les pays de Mayumba et Dingy et quelques autres qu'on peut rapporter au royaume de Loango soit à cause qu'ils le touchent et qu'ils lui ressemblent en coutumes, mœurs, religions, etc... soit parce qu'ils lui sont soumis (Dapper, 1686, p. 321-322).

Sur sa carte J.B. D'Anville fait cette mention à propos de Ndingi : « Dingi dont le prince relève de Loango » (Cavazzi, 1732, p. 18-19). Au premier, regard ces deux auteurs semblent bien s'accorder pour rattacher le Ndingi au *Lwangu*. Toutefois, à un autre endroit de sa relation, Dapper (1686, p. 325) jette quelque confusion : « La province du Ndingi confine à celle de Loango, de Cacongo et de Vango, c'est un grand pays plein de bourgs et de village ».

Dans sa première déclaration Dapper semble indiquer que le Ndingi était une dépendance du royaume du *Lwangu*. Dans la seconde, la chose paraît tout autre. En effet, Dapper situe côte à côte quatre provinces (reste à savoir de quel royaume) : *Ndingi*, *Lwangu*, *Kakongo* et *Vungu*. La linguistique et les traditions identifient ces pays : pour le *Ndingi* il s'agit de la vallée du Niari ; pour le *Kakongo* il s'agit de Cabinda ; pour le *Lwangu*, il s'agit de la côte de *Bwali* ; pour le *Vungu* il s'agit de la région *yombe* de la République démocratique du Congo (A. Doutreloux, 1967, p. 37-39 ; R. Mbinda-Nzaou et R. C. Goma-Thethet, 2017, p. 730-734).

Lorsque Dapper dit de ces quatre pays qu'ils sont provinces, il fait simplement écho de sources portugaises lesquelles recueillirent la titulature des rois de *Kongo*. Ceux-ci affirmaient leur souveraineté vis-à-vis de ces territoires. L'exemple typique à ce sujet est la déclaration d'Afonso I^{er} datant de 1535 :

Moi, Afonso, par la grâce de Dieu, roi de Kongo et de Bungu, de Lwangu, de Kakongo et de Ngoyo, d'en deçà et d'au-delà du Zaïre (fleuve Congo), Seigneur des Ambundu et d'Angola, d'Aquisima, de Musuru, de Matamba, de Mulilu, de Musuku et des Anzico, de la conquête de Pangu Alumbu (J. F.

de Rome, 1648, note 85).

Les traditions de ces pays ne contredisent pas les souverains de *Kongo*. Après la chute de *Mbanza-Kongo*, les rois du *Lwangu* n'avaient pas les moyens de mettre la main sur ces territoires, sauf sur la côte du *Lwangu*, pays *vili*⁵.

Lorsque Dapper dit du *Ndingi* qu'il « dépend » de la couronne du *Lwangu*, c'est une analyse qu'il fait de ce que la tradition appelle *bakanga* ou *bundiku*. *Bakanga* est une institution de commerce qui avait mis en relation ou en alliance les différentes ethnies dans le Bassin du Congo. Il est vrai que le *Ndingi*, par la chaîne des alliances marchandes, manifestait sa dépendance en produits exotiques. L'institution *bakanga* est bien marquante dans toutes les traditions historiques de ces peuples et bien des voyageurs occidentaux du XIX^e siècle en ont confirmé l'existence et les faits :

Les échanges commerciaux donnaient lieu à l'établissement des liens de « camaraderie » ou d'alliance (*bundiku*) entre les clans Bavili et certaines ethnies de l'intérieur, plus particulièrement chez les Bakugni avec lesquels ils ont traditionnellement entretenu d'excellentes relations (F. Hagenbucher-Sacripanti, 1973, p. 20).

Cette institution avait pris une tournure tragique avec la traite négrière, à l'époque où Dapper écrit sa relation sur la côte esclavagiste du *Lwangu*. S'il faut parler de dépendance de la vallée du Niari vis-à-vis de la côte du *Lwangu*, il s'agirait de la dépendance en produits européens débarqués sur cette côte. Mais le pays kuni n'était pas dépendant de la seule côte du *Lwangu* pour ces produits. Il dépendait aussi de Kingelé (Cabinda), Ngoyo et Mboma⁶. C'était là les vraies fonctions de ces lieux de commerce surtout au XVII^e et

⁵ Entretenant l'apologie de l'illusion de la grandeur du royaume du *Lwangu*, F. S. Djembo écrit : « cette formation politique qui un temps rivalisa avec le royaume de *Kongo* avant de l'éclipser pour la grandeur et la puissance forgea pour symboliser cette grandeur et cette puissance un certain nombre de signes les symbolisant : les armoiries » (2013, p. 20). Cette remarque sort droit de la gloriole. Il n'est pas prouvé qu'après la chute de *Mbanza-Kongo* il s'éleva un royaume plus grand que lui sur tous les plans dans la civilisation *kongo*. Sauf que les territoires maritimes du royaume de *Kongo*, *Ngoyo*, *KaKongo* et *Lwangu* étaient devenus de grands centres de la vente et de l'achat des esclaves entre les XVII^e et XIX^e siècles.

XVIII^e siècles:

Du fait de leur fonction d'écluses réglant le commerce entre l'hinterland et la côte, l'organisation politique de ces Etats courtiers tiendra à des facteurs plus directement mercantiles que militaire ou charismatiques. Ce sont : le Loango, le Kakongo, l'Angoï, le Soyo, le Mussul, le Matamba et le Cassange (Randles, 1968, p. 197).

Et puis la proximité géographique et les ressemblances culturelles ne créent pas forcément les rapports de domination et de subordination. Ce sont les acteurs sociaux appartenant à ces cultures qui en décident en rapport avec la puissance des armes, de l'économie et des qualités magico-religieuses des uns et des autres.

Bien que la côte du *Lwangu*, le Mayombe, le Cabinda et le *Vungu* appartiennent tous à la culture kongo, on ne dispose cependant pas d'un fait militaire et politique, ni même d'une déclaration du roi du *Lwangu*, où il montre qu'il est devenu « très puissant » et son royaume « mieux administré », montrant sa main haute sur la vallée du Niari. Par conséquent :

Il est fort probable que les traditions orales Vili ont tendance à embellir quelque peu le passé. La suzeraineté des souverains de Loango sur les Kamba et les Kougni n'est pas prouvée. Les Yombé eux-mêmes admettent difficilement avoir subi un jour une autorité quelconque, et considèrent encore que le chef le plus puissant du Mayombe, portait le titre de Makaya, était l'égal du Maloango : Makaya si Maloango (P. Vennetier, 1968, p. 71).

La vallée du Niari ou le *Nyadi-Nsundi* même au temps de Nimi et de ses successeurs fut partagée entre plusieurs de ses chefs appelés *fumu-tsi*, chefs propriétaires de terres aux pouvoirs plus ou moins étendus.

Il demeure évident que les relations des XVI^e-XVIII^e siècles n'avaient pas une connaissance exacte des pays de l'intérieur. C'est ce qui explique les erreurs de Dapper sur le statut politique du *Ndingi* par apport à la côte du *Lwangu*. Un siècle après Dapper, Proyard considéré comme l'une des meilleures sources pour la côte du *Lwangu* avait constaté l'ignorance des terres intérieures par les

marchands européens et s'en était étonné :

Il est assez surprenant que nos vaisseaux fréquentent habituellement les côtes de Loango, Kakongo, et autres royaumes d'Afrique, que nos négociants même y ont des comptoirs ; et que nous ignorons absolument ce qui se passe dans l'intérieur de ces Etats et quels sont les peuples qui les habitent.

On leur donne des marchandises d'Europe : on charge leurs esclaves et on revient. Personne jusqu'ici n'avait encore pénétré dans le pays en observateur ; personne du moins ne s'y était fixé assez de temps pour qu'on puisse compter sur leurs observations. On juge de ces différents peuples par ceux qui habitent le long des côtes ; et parce que ceux-ci, souvent trompés par les Européens ne se font point scrupules de les tromper à leur tour (B. L. Proyart, 1776, p. 1).

Proyart reconnaît que la côte du *Lwangu* est en liaison avec l'intérieur, mais difficile de dire ce qui s'y passe. L'ecclésiastique a raison. En dehors des *Vili* de la côte agités par l'emphase rhétorique à faire de leur royaume plus grand qu'il ne l'était, quel *Kongo* de la vallée du Niari étant venu et rencontrant les missionnaires, les commerçants et autres européens, donner le statut juridique exact de leur pays par rapport au roi du *Lwangu* ? Mais assurément, les hommes du *Lwangu* avaient vite fait de transformer des rapports d'échanges (*bakanga*) en rapports de domination politique.

1.4. L'apport de la tradition kuni

Alors faut-il s'appuyer sur ces ignorances des relations de ces siècles, sans tenir compte des traditions des peuples concernés, pour étendre le royaume du *Lwangu* dans le *Diangala* ? Les premiers voyageurs et explorateurs, en observateurs, foulent pour la première fois la vallée du Niari au début des années 1881. Leurs relations ne parlent pas du *Diangala* comme étant une « espèce de province » ou « d'ancienne province du *Lwangu* » du *Lwangu* d'où ils venaient, mais comme un pays gouverné par des *fumu-tsi* qu'ils appelèrent avec empressement

« rois ».

Ces relations rendent évidente la possibilité à revoir ces propos de D. Ngoïe-Ngalla sur cette question lorsqu'il affirme :

Ce Mankugni entretient d'ailleurs les illusions du royaume de Loango en gardant devenu autonome, la titulature de ses autorités, imposée naguère par le Loango : de fait, ces plus grands dignitaires portèrent jusqu'à la colonisation française le titre de Ma-Loango c'est-à-dire gouverneurs de provinces, lieutenants du roi de Loango (D. Ngoïe-Ngalla, 1982, p. 29).

Plus loin, il ajoute : « Et province du Loango, le Mankunyi le resta jusqu'au début de la colonisation française : fin XIXe siècle » (D. Ngoïe-Ngalla, 2007, p. 11).

Ces affirmations bien sûr ne trouvent pas d'appui sur une preuve pratique ni sur un symbole théorique ou anthropologique dans le pays de *Diangala*. Le pays *kuni* ne fut pas une province du royaume du *Lwangu*. L'enquête révèle que les dignitaires des *Kuni* ne portèrent pas cette titulature « *malwangu* ». Parlant du même *Mankuni* Joseph Itoua affirme : « Mankougni : comprenait les pays *kuni*, mais il s'étendait très loin jusque chez les Yaka de Sibiti, les Dondo et les Sundi » (2018, p. 146). Cette affirmation est aussi erronée car ne reposant sur aucune preuve formelle.

Dans les interprétations qu'elle fait du gouvernement du *Lwangu*, la tradition *vili* affirme que chaque province était gouvernée par un gouverneur entouré d'un personnel dont les titres et les fonctions étaient les mêmes que celui qui entourait le *malwangu*. On pense aux : *Makaka*, *Mangofo*, *Matchiyendji*, *Masafi*, *Mani Mbele*, *Mafuka*, *Mbindika*, *Mangala Mbembo*, *Makimba*, etc. Tous ces personnages et leurs fonctions ne trouvent pas d'écho dans la tradition *kuni*.

Et puis, *malwangu* (appartenant à la culture kongo) ne veut nullement dire « gouverneur de province ou lieutenant du roi de *Lwangu* ». *Ma* (ou *mani*) *Lwangu* signifie « chef ou seigneur » régnant sur le territoire du *Lwangu* tout comme *ma* ou *mani Nsundi* signifie chef ou seigneur régnant sur le territoire du *Nsundi* (Cavazzi, 1687, p. 21-22 ; Batsikama, 1971, p. 23- 25). *Kifumu di Diangala ha myok' fumu-tsi na bihund' di Diangala* ce qui traduit en

kikuni veut dire la gouvernance du pays de *Diangala*, *kuni*, était tenu par les chefs-propriétaires de terre des lignages *kuni*⁶. En réalité, la riche paume étoilée eut retenti dans la mémoire collective des *Kuni*, comme le sont le *Kongo dya Ntotila* et le mythique *Nimi Lukeni* dont les *Kuni* se réclament être les ancêtres, si elle avait été vécue par eux.

En effet, selon J. J. Goma (1979, p. 43-44) : « La tradition des *Kuni*, ne mentionne aucun fait relatant la soumission de leur pays aux notables de la côte du *Lwangu*. Il y a eu, au cours de leur histoire commune, des liens de camaraderie et non de vassalité entre les *Vili* et les *Kuni* » (Et puis ce nom de *Mankuni* n'est pas décisif dans l'histoire des *Kuni*. Il ne marque pas le substrat de la tradition *kuni*⁷. En effet, les mythes, coutumes, traditions et identité des *Kuni* ne mentionnent pas autre chose que le *Diangala*. Ceci est vrai, dans la mesure où leurs voisins, tant de la vallée du Niari que du Chaillu (Yaka, Tsangi, Nzabi, Ombamba), gardent le souvenir du pays *kuni* sous le nom de *Diangala* (J. Mouyabi, 1975, 1976 ; M. Ipari, 2017 ;—Nganga-Nzonzi, 1990 ; Marc-Michel, 1972). L'appellation *mankuni*, si elle a été employée pour désigner le pays des *Kuni*, devait être seulement une appellation propre aux *Vili*, car elle n'imprégna pas la mémoire collective des *Kuni*, ni celle de leurs voisins et cousins de la vallée du Niari.

2. La paume de la main tenant sept étoiles : entre imposture et mouvement prophétique au pays vili

2.1. Synthèse sur la non appartenance de Diangala à la couronne du Lwangu

L'évocation de la main étoilée dans la tradition vili pose le problème de son existence aux XVII^e-XIX^e siècles. Deux faits laissent penser

⁶ E. O. : Nguimbi Martin, Loudima 2004 ; Kitsoukou Antoine, Nyaty Nzila, Kouanzi Alexandre, Dolisie 2004 ; Mboungou Jean, Matombe Jean-Félix, Mahoungou Victor, Ngouma Aloïs, Mongo-Mbelo 2010 ; Mboumba Antoine, Tidi Jean, Ngonde Jean, Loudima 2008.

⁷ Dans les évocations mythiques et historiques de leur passé, les *Kuni* font référence au *Ntotila* et au *Diangala*.

que cette main ne soit apparue, ou du moins son interprétation, que tardivement derrière cette période. Son existence qui ne daterait que du XX^e siècle ne participe pas à l'existence du royaume du *Lwangu* des XVII^e-XVIII^e siècles. Ce qui laisse entrevoir que, l'interprétation politique qu'on en fait ne soit qu'une vaniteuse imposture.

Le premier fait, déjà évoqué, est l'absence de ce symbole d'apparat et de pouvoir, et de toute la tradition qui l'entoure, dans les traditions de la vallée du Niari et peut-être même du Mayombe. On pourrait protester en avançant que ces traditions de la vallée du Niari manifestent ainsi leur volonté d'oublier avoir été sous souveraineté d'un autre peuple, position humiliante, pour se passer comme le « centre du monde ». Il faudrait plutôt se rendre compte que les peuples, surtout appartenant à la même culture comme le sont les *Yombe*, *Vili*, *Sundi*, *Kamba*, *Dondo*, *Bembe* et *Kuni* etc., n'oublient pas la participation de leurs hommes aux faits marquants de leur histoire commune. Surtout lorsque celle-ci semble avoir été glorieuse comme celle supposée de la paume étoilée, étant donné que, dans cette histoire les *Kuni* paraissent avoir été des partenaires privilégiés des *Vili* dans la traite négrière.

Les traditions des Kongo de la vallée du Niari ne se seraient pas entendues pour oublier collectivement les faits alors même qu'elles évoquent le *Kongo dya Ntotila* comme la suprastructure culturelle et politique de leur appartenance. D'ailleurs, les traditions des *Vili* ne sont pas en reste de cette vérité historique. Si ces traditions du Niari ont conservé le lointain *Ntotila* c'est parce que leurs territoires en faisaient partie et qu'ils lui faisaient politiquement allégeance. A l'inverse, s'il n'existe pas de main étoilée dans ces traditions, c'est parce que la vallée du Niari n'était sans doute pas une étoile, une *mbwetete*, du royaume du *Lwangu*. L'analyse de Dapper montre qu'il ne faut pas forcer à la tradition des *Vili* celle des *Kuni*. Car sortie du cercle *vili*, la tradition du royaume du *Lwangu* devient incertaine dans le *Diangala*.

Il est aussi vrai que la côte du *Lwangu* et le *Diangala* ont en partagent la même culture comme peuvent en témoigner ce corpus toponymique, anthroponymique et clanonymique :

Toponymes	Anthroponymes	Clanonymes
Kayes	Mboumba	Basundi
Ngoyo	Kokolo	Bawoyo
Mboukou	Paka	Basanga
Malemba	Panzu	Babwende
Madingou	Pemba (e)	Kipanzou

Ces faits sont courants dans toute l'aire culturelle kongo, ils témoignent de l'appartenance à la même communauté culturelle kongo des Vili, des Kuni, des Yombe, des Woyo, des Dondo, des Sundi, des Manyanga, des Linzi, des Bembe, des Zombo, des Ndibu, etc. Tous ces peuples se réclament du Ntotila kongo. Il est une évidence que cette communauté a servi de base à tous ces groupes pour tout échanger. Toutefois, en dehors du Ntotila, ces groupes apparentés ne réfèrent pas à une autre entité politique que ce Ntotila.

2.2. L'apparition tardive de la main tenant sept étoiles et son impact sur la connaissance de l'ancien royaume du Lwangu

Le second fait en soutien à ce premier est l'absence de cette constellation dans les écrits et les gravures des relations des XVII^e-XIX^e siècles. En effet, de par la connaissance qu'avaient les informateurs de Dapper (XVII^e siècle) et de Proyard (XVIII^e siècle), y compris même ceux de F. Pigafetta au XVII^e siècle, sur le *Lwangu* et sa cour fait douter que ceux-ci aient choisi d'ignorer la paume aux sept étoiles trônant au-dessus d'un boa. La force de l'image et sa symbolique leur auraient forcément interpellé, pour les contraindre à les inscrire comme un de meilleur insigne de ces États précoloniaux de la Basse Éthiopie. Voici le commentaire que fait D. Ngoïe-Ngalla sur le roi du *Lwangu* :

Vénéré comme un dieu, le Ma-Loango assure à l'intérieur de son royaume un ordre parfait, et la paix à ses frontières. Les marins Hollandais de la compagnie des Indes occidentales et avant eux, Andrew Battel, sujet britannique qui fut fait

prisonnier, et resta dans les geôles du roi, de 1590 à 1610, les marins Hollandais donc et le plus grand d'entre eux, Van den Broek dont le roi de Loango fit un ami personnel, tous furent impressionnés par la forte personnalité du souverain du Loango et le fier tempérament de ses sujets. Idéalisés, mais assez fidèles au modèle, Dapper nous a laissé d'eux quelques crayons fort suggestifs. Cet auteur les montre, au physique, charpentés avec vigueur ; moral, vifs et intelligents. Une belle race, vraiment (D. Ngoïe-Ngalla, 2006, p. 104).

Si les hôtes du roi du *Lwangu* s'étaient autant impressionnés, l'une des choses ou faits, objet de cette impression, et non la moindre puisque prérogative du roi, devrait être ce symbole étonnant : un python déroulé au-dessus duquel un bras d'homme au bout duquel une paume grande ouverte sur laquelle sont placées sept étoiles. Image vraiment saisissante. Van den Broek, en sa qualité d'ami personnel du roi, avait sans doute accès à la cour. Avait-il vu cette image ? Il semble que non. La raison pour laquelle cet ami impressionné ne put voir cet appareil du pouvoir qu'on présente comme insigne majeur de souveraineté du roi du *Lwangu*, c'est qu'il n'existait pas à cette époque. Sinon Dapper, Van den Broek et les autres Hollandais en auraient laissé des crayons.

Le contexte dans lequel Van den Broek s'était lié d'amitié avec le roi du *Lwangu* autorise de penser que cette main ne faisait pas partie des prérogatives de ce roi. En effet, les relations d'époque s'attardaient à décrire et à exagérer les choses curieuses, étonnantes et monstrueuses. Il n'y a aucune raison donc que ces Hollandais et Anglais saisis par la forte personnalité du roi aient choisi d'ignorer ou d'oublier de noter cette image aussi forte que la personnalité du roi où se mêlent la faune, l'homme et les astres⁸.

⁸ Voici l'une des descriptions de certaines pratiques curieuses et monstrueuses pour les informateurs de Dapper commerçant sur la côte du *Lwangu*, les rites d'initiation à la divinité mbumba : « La fête de Bomba se célèbre au son du tambour. On entoure celui qui veut se faire initier de plusieurs caisses sur lesquelles on donne des coups des pieds et des mains. Les Cymbos-bombas sont des danseurs qui font les fous par des tournements d'yeux, des postures et des

Andrew Battel présent à *Bwali* écrit à propos du roi du *Lwangu* : «et ils (les sujets) croient qu'il peut leur procurer la pluie quand il veut» (GWL Randles, 1968, p. 33). Peter Van den Broek rapporte au sujet de son ami le roi : « Le roi est un grand magicien. Il va souvent entretenir le Diable proche d'un arbre qui est devant son palais » (GWL Randles, 1968, p. 44). Dapper (1686, p. 353) rapporte que : « le roi (Lwangu) ne sort point de son palais qu'en des jours de fête solennelle ou pour quelque affaire de grande importance ». Proyard pour sa part reprenant Dapper, décrit avec titres et fonctions la cour du roi du *Lwangu* sans un mot de cette main (B. L. Proyard, 1776, p. 124-125). J. Van Wing (1935, p. 230- 231), qui cite Dapper donne la révélation suivante au sujet du trône du Lwangu :

Devant le trône du roi, à Loango, se trouvent quelques nains, le dos tourné au roi ; ils sont très petits de taille, mais la tête couverte d'une petite peau de bête par une bandelette liée autour du front. Les Noirs affirment l'existence d'une région encore sauvage habitée uniquement par des hommes de cette stature, et c'est par ces nains, disent-ils, qu'est tué le plus grand nombre d'éléphants. Le nom ordinaire donné à ces pygmées est Bakke-Bakke, mais on les appelle aussi Mimo.

C'est à Dapper que l'on doit les premiers crayons sur le Lwangu. Ces illustrations ont été reprises par Dominique Ngoïe Ngalla (2006, p. 10) et Randles (1968, p. 133-134).

On y voit le roi du *Lwangu* sur son trône, tenant audience. En

contorsions de furieux, ils entremêlent d'airs lugubres ces grimaces effroyables ; ils ont sur la tête un bouquet de plumes teintes de diverses couleurs, sur le corps un habit de toile de matombe et dans chaque main une crécelle. Quelques un des Cymbos s'enfuit et se va cacher dans le bois pour se faire chercher au son du tambour ». (Dapper, cité par F. Hagenbucher-Sacripanti, 1973, p. 190). Si ces marchands hollandais ont pu avoir accès à cette cérémonie sacrée, réservée aux seuls initiés, pour en faire une description, à plusieurs égards, exacte serait-il juste de penser que ceux parmi eux qui fréquentèrent la cour du roi du Lwangu ne pouvaient pas voir les prérogatives d'apparat de ce roi ? La seule explication possible pour laquelle l'apparat de la main constellée n'apparaît pas dans ces descriptions hollandaises c'est parce que cette main n'était pas de cette époque.

plus des personnages importants de la cour, il y en a d'autres qui semblent être les serviteurs de grandes cérémonies jouant de la musique à l'aide de cornes, certainement d'antilope rouge. Sur la droite du trône, sur l'estrade, se dresse une colonne surmontée d'une espèce de double dôme. Sur le dôme inférieur sont suspendus plusieurs insignes du pouvoir royal. On remarque aussi que le roi est encadré par deux hommes de petite taille. Certainement des Pygmées. Car ces derniers étaient toujours considérés par les dignitaires *kongo* comme des hommes exceptionnels en raison de leurs arts magiques.

L'autre crayon montre le roi du *Lwangu* en plein repas. Cette gravure illustre l'interdiction, faite d'abord au roi de manger sous les regards du public puis, au public de regarder le roi en plein repas. On y remarque comment les uns et les autres obéissent à cette interdiction et comment un notable de la cour veille à faire respecter le principe.

Que Dapper s'emploie à faire ces crayons en décrivant jusqu'aux petites bandelettes faites de peau de bête portées par les nains entourant le *Malwangu*. Mais ne pas faire mention de la paume aux étoiles, signifie que cette main n'existe pas à cette époque. C'est ce qui explique les divergences entre Dapper et la tradition *vili*. De ces divergences, bien des indices donnent raison à Dapper⁹. Jusqu'à une date récente, 1883, voici le témoignage que donne Robert Cordier au sujet du roi du *Lwangu* :

Malgré tous mes efforts et les renseignements que j'ai constamment cherché à recueillir dans le pays des gens compétents, il m'a été impossible de rien apprendre à ce sujet (l'étendue du *Lwangu*). Le roi de Loango lui-même dont la souveraineté se désagrège chaque jour et dont le pouvoir est absolument nominal ignore sur quel village de l'intérieur s'étend son autorité et je n'ai pu obtenir de lui, tant il est

⁹ « Le Loango était dirigé par un roi qui portait le titre de *ma loango*. Il était assisté d'un conseil royal des grands du royaume. Le royaume était divisé en quatre provinces, chacune dirigée par un prince apparenté au souverain » d'après une équipe d'enseignants africains in *Histoire 4^e XVII^e-XIX^e siècle*, Hatier, Paris, avril 1994, p. 98.

crainitif à l'égard des autres chefs, aucune indication à ce sujet¹⁰.

De ce témoignage on peut être tenté de dire qu'il s'agit de la période de décadence du royaume et comme de coutume d'ajouter que les « provinces avaient pris leur indépendance ». Cependant, décadence ne signifie pas ignorance. Sauf atteint d'amnésie, le malwangu Makosso Tchikusu puisque c'est de lui qu'il s'agit, même en décadence ne pouvait ignorer l'étendue de son royaume. Mampili, Tchilunga, Lwandjili, Lwangu-Mongo avaient-ils disparu ? Il ne lui était pas impossible d'évoquer cette étendue même au passé. Même craintif à l'égard des autres chefs, il pouvait au moins souffler à Cordier la paume étoilée et la lui brandir¹¹. Cordier l'aurait vue. Il n'existe pas de déclaration du roi, pas même une sculpture gravée dans les relations de Dapper et Proyart sur la côte du *Lwangu* dont les relations valent plus par la multiplicité et l'exactitude des détails que par les vues générales. Sans conteste, la main tenant sept étoiles est d'une apparition tardive. S'obséder à s'en servir pour étendre la souveraineté du roi du *Lwangu* dans la vallée du Niari entre les XVII^e et XIX^e siècles est une imposture.

Voici quelques interprétations données de cette main et à ses sept étoiles :

Elle symbolise le visage du roi, deux étoiles représentent ses deux yeux qui doivent veiller sur le royaume. Deux autres étoiles symbolisent ses deux oreilles qui doivent écouter les suppliques du peuple. Deux autres encore rappellent les deux narines du souverain qui doit rester sensible aux préoccupations du peuple. La dernière étoile fait référence à la bouche du roi qui doit rendre une juste justice. (D. Ngoïe-Ngalla, 2010, p. 203).

¹⁰ R. Cordier, Notes du 14 mars 1883.

¹¹ L'attitude craintive du roi à l'égard des autres chefs ne date pas de cette année 1883. C'est une attitude qui remonte au-delà du XVIII^e siècle. Cette crainte s'explique par le fait que, d'après la tradition, le roi n'était pas *fumu-tsi*, chefs propriétaires de terre, contrairement aux chefs des lignages de vingt-sept clans *fumu-tsi* de *Bwali* lesquels chefs exerçaient un contrôle actif sur le *malwangu*. Ce contrôle occasionnait des conflits et rivalités entre ce roi et ces chefs limitant ainsi les pouvoirs du roi (Proyart, 1776, p. 121 ; F. Hagenbucher-Sacripanti, 1973, p. 64, 94).

En voici une autre que donne Moe N'Tinou, prince du *Lwangu* (2010, p. 10) :

On y trouvait aussi (au Lwangu) un emblème qui était le drapeau de Loango. Il était de couleur violette au milieu duquel il y avait une main en jaune, frappée de sept étoiles symbolisant les sept clans royaux. Ce royaume avait une devise : me zikou me tatou, thississi kou kouetouk m'pe.

Joseph Itoua (2018, p. 118) rapporte que :

Pour l'aspect politique, les sept étoiles représentent les sept provinces (Bi Zungu) composant le royaume de Loango (Si Maluango). D'une façon symbolique la paume de la main représente l'assiette qui contient les 7 provinces et le bras incarne la force du souverain qui tient les 27 clans kongo. La main est aussi le symbole de l'unité des peuples regroupés par l'autorité politique du clan royal.

Hagenbucher-Sacripanti (1973, p. 64) rapporte pour sa part que :

Likanda likoko lisimba mbota sambwali. Après avoir cité ce proverbe illustrant la domination exercée par le roi sur les sept provinces, les notables de Diosso ne manquent pas d'ajouter que si le roi est présenté par la paume de la main, le bras qui dirige celle-ci est incarné par les vingt-sept clans kongo.

Jean Fernand Batchi affirme :

L'intronisation du roi sur le plan mystique est une décision des grands dignitaires du Loango pour légitimer le pouvoir d'un futur maloango sur le plan spirituel. Accompagné de certains éléments, il devait visiter les sept tchibila du royaume. Exemple le sanctuaire de Bunzi¹² (P. Singui, 1998, p. 6).

¹² Les *tchibila* sont des sanctuaires d'évocation des divinités. D'après le pasteur Batchi Jean Fernand il y en avait sept représentés par les sept étoiles. L'une de ces sept étoiles : Bunzi fait référence au sanctuaire de Ngoyo Moanda. La référence à Moanda lequel n'est pas mentionné parmi les « sept provinces » du Lwangu

Ces diverses interprétations aussi divergentes que contradictoires semblent témoigner des manipulations et des arrangements de la tradition *vili* auréolé par l'imaginaire de *mvili tchibamba*, le Vili est un Blanc¹³. Ces manipulations intégrèrent même dans la tradition de ce royaume la dimension prophétique et messianique qui avait cours dans les années 30 et 50 dans la région du Kouilou. En voici un exemple tardif portant sur Mwe Pwati I^{er} :

Mwe Pwati I^{er} surnommé Kamangu fils de Nombo Sinda, qui maîtrisait les éléments naturels, possédait de nombreux pouvoirs magiques et pratiquait la divination, sont aujourd'hui relatés et alimentés par la vénération populaire. « *mbulukoko mba untuma mbembi* » « le touraco géant (le chef des oiseaux de l'intérieur commandera plus tard au vautour pêcheur (chef des oiseaux de la côte) », par cette parole il prédit la domination de son peuple par l'homme blanc dont il annonça certains apports techniques (notamment l'avion et le télégraphe), et son assujettissement à un pouvoir situé « loin à un l'intérieur des terres » (Hagenbucher-Sacripanti, 1973, p. 73).

L'emblème de la main étoilée semble apparu dans ces années de prophétie messianique. L'action du *Bougisme* du prophète Simon Lassy Zéphirin visait, en effet, l'organisation de la société *vili*. Par ailleurs :

confirme simplement que l'interprétation forcée de sept étoiles en provinces n'a pas de sens historique. Ces étoiles de la grandeur du Lwangu des idées reçues, n'ont rien à avoir avec la vallée du Niari ni avec le Diangala.

¹³ L'un des documents qui porte témoignage des arrangements de la tradition *vili* est l'ouvrage de Gervais Loembe, 2005, *Parlons vili, langue et culture de Loango*, l'Harmattan, Paris. Voici un commentaire inspiré de ce livre qu'on peut lire à propos du royaume du Lwangu : « au XVe siècle, quand les Portugais découvrent la façade maritime de l'Afrique centrale, le royaume *vili* de Loango est déjà très structuré. Il possède des institutions d'une grande modernité : un pouvoir électif, un gouvernement, une monnaie et une langue : le *vili*. Le démembrement de ce royaume en 1880 a donné lieu, de nos jours, à des régions (pétrolifères) appartenant respectivement à l'Angola (enclave de Cabinda), du Gabon, à la R. D. Congo et au Congo-Brazzaville » in *Magazine Mwana Mboka*, n° 5, août-septembre 2017, Brazzaville, p. 20. Que d'imaginaires traversent ce commentaire !

La dernière secte apparue en milieu vili-yombe est la religion des fervents au Dieu Créateur fondée par Hélène Pemba (née en 1930 dans le district de Madingou-Kayes), à laquelle Dieu révéla sa mission religieuse au cours de plusieurs apparitions accompagnées de périodes de trances et d'extases, précédées ou suivies de jeûnes de plusieurs mois ainsi que de longues et silencieuses contemplations du soleil. L'emblème de ce mouvement, représentant une main ouverte sur la paume de laquelle est dessinée le continent africain, en souligne la double vocation nationale et africaine (F. Hagenbucher- Sacripanti, op. cit., 197).

Or d'après, André Nzaou cette région de Madingou-Kayes où apparaît Hélène Pemba était :

Connue sous le nom de province de Tchilounga, parmi les sept provinces que comptait le royaume Loango, Madingou-Kayes a la réputation d'être une zone de mystères. Il regorge le plus grand nombre des lieux sacrés et tous les célèbres guérisseurs et féticheurs du département du Kouilou. Le village Ikalou (ikalou veut dire fétiche en loubou) en est une illustration. Le royaume lui était tributaire sur le plan de la spiritualité. C'est sept clans qui sont à l'origine de Madingou-Kayes. Il y avait les clans Yéma, Loubounga, Tchiniambi tchi Louboungou, Tchikama tchi Kayes, Tchissembola tchi Kayes et Tchiyombo sont les sept clans qui dirigent Kayes¹⁴.

La ressemblance de la main ouverte flanquée de sept étoiles avec cet emblème prophétique (le drapeau de Lwangu) ne paraît pas innocente au côté de sept clans de la puissance spirituelle de Madingou-Kayes dans l'aspect mystique du royaume du Lwangu. Le mouvement messianique vili semble avoir influencé beaucoup la tradition du royaume du Lwangu, qui a fini par l'intégrer en son sein¹⁵. Or, un peuple qui se veut adulte rejettera d'emblée l'image

¹⁴ André Nzaou, interrogé par Florent Sogni Zaou in *Agenda*, n°15, 2009, p. 9.

¹⁵ Ce drapeau, fruit des arrangements de la tradition vili, apparaît facilement dans presque tous les travaux consacrés au royaume du Lwangu : Musée Maloango à Diosso ; www.royaumeloango.com ; F. Svendsen Djembo, 2013, *La formation du groupe ethnolinguistique vili et la création du royaume du Loango*, Mémoire DEA,

adulatrice d'un passé magnifique, car l'histoire ne se fabrique pas à la féconde vénale et menteuse (Oumar Ba, 1972, p. 113).

Conclusion

Au terme de cette analyse, on est surpris de constater que bien des études entreprises au sujet du royaume du *Lwangu* avaient omis d'intégrer dans leur développement des données de l'anthropologie, de l'onomastique et des traditions *kongo* (dans leur ensemble), en ne se contentant que de la tradition *vili*. Ce n'est pas qu'il n'eut jamais une structure sociale et politique sur la côte du *Lwangu* dont on sait, par ailleurs, l'intelligence et l'esprit d'initiative, qualités inhérentes à la nature humaine. Seulement, le problème traité ici est cette tendance de broder cette histoire du royaume du *Lwangu* de trop d'illusions de grandeur avec des comparaisons, sociales, politiques et économiques, exagérément accommodées aux réalités occidentales de l'époque des XVII^e et XVIII^e siècles. L'examen montre qu'en dépit de la présence nombreuse des marchands européens sur la rade du *Lwangu*, le royaume du *Lwangu* ne s'étendait pas dans la vallée du Niari. L'ignorance des pays de l'intérieur par les relations des XVII^e et XVIII^e siècles avaient servi à étendre facilement le royaume du *Lwangu* chez les *Kuni* du *Diangala*. Le concours de l'anthropologie culturelle et politique, la linguistique et la critique des traditions orales permettent de comprendre que cette prétendue étendue n'est pas avérée. Elle n'est qu'une simple vue de l'esprit : les sept étoiles du *Lwangu* n'ont rien d'historicité en rapport avec le *Diangala* des *Kuni*. Après la fin de l'ensemble politique du royaume de *Kongo* (XVII^e siècle) auquel fut intégré le *Diangala*, le pays des *Kuni* ne fut pas intégré dans un autre royaume ou *Ntotila*. Le *Diangala* fut jusqu'à la colonisation française sous souveraineté de ses *fumu-tsi* et *fumu makanda*.

Sources et références bibliographiques

Les sources orales

Informateurs	Lieux et dates	Sujets
Ngouma Kikaya Aloïs	Dihessé septembre 2014	Les pouvoirs des anciens chefs kuni
Mabikana Innocent	Dolisie septembre 2014	Les relations des Kuni avec les autres ethnies de la vallée du Niari
Mahoungou Victor	Mongo-Mbelo juin 2010	Les attributs des chefs kuni
Ngouma Aloïs	Mongo-Mbelo juin 2010	Les cours des chefs kuni
Matombe Jean-Félix	Mongo-Mbelo 2010	Les anciens chefs kuni et leurs pouvoirs magico-religieux
Ngondé Jean	Loudima juillet 2008	Les anciens chefs kuni et leurs pouvoirs magico-religieux
Mboumba Antoine	Loudima, juillet 2008	Les croyances kuni et leurs impacts sociaux
Tidi Jean	Loudima, juillet 2008	Les attributs des anciens chefs kuni ; portrait des chefs kuni.
Ngouma Joseph	Loudima, juillet 2008	Les échanges à longue distance au Diangala
Kitsoukou Antoine	Dolisie, août 2004	Les anciens chefs de Diangala ; la vie d'échanges à Diangala ; les Kuni et les Vili ; définition du Lwangu
Kouanzi Alexandre	Dolisie, août 2004	La vie d'échanges à Diangala
Nyaty Nzila	Dolisie, août 2004	La vie d'échanges des Kuni avec les pays de Kingelé (Ngoyo), Malemba (Kakongo), Mbangu (Tshela), Mboma, Kakamoeka
Nzingou Marcel	Dolisie, août 2004	Les Kuni et les peuples de la vallée du Niari, du Mayombe et de la côte.

Références bibliographiques

- BA Oumar, 1972, *La tradition orale*, CRDTO, Dakar.
- BATSIKAMA BA MAMPUYA Raphaël, 1971, *Voici les Jagas ou l'histoire d'un peuple parricide bien malgré lui*, ONRD, Kinshasa.
- CAVAZZI, Giovanni Antonio, 1687, *Relation historique de l'Ethiopie occidentale : contenant la description des royaumes de Kongo, Angolle et Matamba*, trad. de Labat J.B., 1732, Paris.
- DAPPER Olfert, 1686, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, chez Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren.
- DOUTRELOUX Albert, 1967, *L'ombre des fétiches, société et culture yombe*, Louvain-Paris.
- FRANQUE José, 1940, *Histoire, lois, usages et coutumes des peuples de Ngoyo*, Argo, Lisbonne.
- GOMA Jean-Jacques, 1979, *Le kikuni, phonologie et syntagme nominal*, rapport de DEA, Université Marien Ngouabi.
- HAGENBUCHER-SACRIPANTI Franck, 1973, *Les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*, Paris, ORSTOM.
- IPARI Marcel, 2017, « Esquisse de l'histoire du peuplement de l'actuel département de la Lékoumou », Joachim Goma - Thethet et al. (sous la dir.), *Introduction à l'histoire et aux civilisations des peuples de la Lékoumou (Congo)*, Paris, L'Harmattan, p. 19-31.
- ITOUA Joseph, 2018, *Les anciennes monarchies congolaises*, Paris, Publibook.
- MARC-MICHEL, 1972, *La Mission Marchand 1895-1899*, Paris, Mouton.
- MBINDA NZAOU Roland, et GOMA-THETHET BOSSO Caprice Roal, 2017, « La vallée du Niari au Congo-Brazzaville, territoire de l'archaïque Nsundi d'après l'analyse croisée des textes anciens avec l'anthropologie culturelle et la toponymie », *Echanges, revue de Philosophie, Littérature et Sciences Humaines*, vol. 2 : *Sciences Humaines*, n° 9, l'Université de Lomé, Togo, p. 723-737.
- MOE N'TINO, 2010, « Royaume de Loango : Évocation de quelques moments forts ayant marqué sa vie de l'origine à ce jour », *Agenda*, n° 44 du 1^{er} au 8 déc., p. 10.
- MOUYABI Jean, 1975, *Économie traditionnelle*, mémoire de maîtrise, Université Marien Ngouabi.
- MOUYABI Jean, 1976, *La piste des esclaves et des portages*, mémoire de DEA, Université Marien Ngouabi.

- NDINGA-MBO Abraham, 2003, *Pour une histoire du Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.
- NDINGA-MBO Abraham, 2004, *Onomastique et histoire au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.
- NGANGA-NZONZI, 1990, *Le marché traditionnel dans la civilisation koongo (XVII^e-XIX^e S.)*, DES, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.
- NGOÏE-NGALLA Dominique, 1982, « Les rapports politiques du royaume de Loango et de la vallée du Niari d'après les textes et la tradition orale », *Cahiers Congolais d'Anthropologie et d'Histoire*, n°7, Université Marien Ngouabi, p. 25-31.
- NGOÏE-NGALLA Dominique, 2006, « Les fondements socio-historiques de l'orgueil ethnique des Vili du Loango », *La Saison des Pluies*, n°4, p. 101-114.
- NGOÏE-NGALLA Dominique, 2007, *Aux confins du Ntola*, Paris, Bajag-Meri
- NGOÏE-NGALLA Dominique, 2010, « Les royaumes », *Histoire générale du Congo des origines à nos jours*, tom. 1, Paris, L'Harmattan, p. 191-208.
- OBENGA Théophile, 2010, « Bwali, capitale du royaume de Loango », *Histoire générale du Congo des origines à nos jours*, tom. IV, Paris, L'Harmattan, p. 415-428.
- PROYART, 1776, *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, Paris.
- RANGLES, W. G., 1968, *L'ancien royaume du Congo, des origines à la fin du 19^e siècle*, Paris- La Haye, Mouton.
- ROME Jean François., 1648, *La fondation de la mission des Capucins au royaume du Congo*, trad. de Bontick, 1964, Louvain-Paris.
- SORET Marcel, 1978, *Histoire du Congo capitale Brazzaville*, Paris, Berger Levrault.
- VAN WING Joseph, 1935, *Études Bakongo : II Religion et magie*, Bruxelles, G.van Campenhout.
- VENNETIER Pierre, 1968, *Pointe et la façade maritime du Congo*, Paris, ORSTOM.